

De lourdes réquisitions au procès de l'ultragauche du «8 décembre »

Le procès de sept jeunes gens poursuivis pour « association de malfaiteurs terroriste » dans le cadre de l'« affaire du 8 décembre » doit s'achever ce vendredi soir. Les avocats de la défense tentent de défaire une approche ultra-répressive qui coïncide parfaitement avec celle de Gérard Darmanin... Le délibéré sera rendu le 22 décembre.

Société

12min

Mise à jour le 28.10.23 à 10:06

Thomas Lemahieu

<https://www.humanite.fr/societe/anarchisme/de-lourdes-requisitions-au-proces-de-lultragauche-du-8-decembre>

Un rassemblement en soutien aux « inculpés du 8 décembre » était organisé, mardi 3 octobre 2023, devant le palais de justice de Paris. © Emmanuelle Pays / Hans Lucas.

C'était le 5 avril dernier. Au Sénat, Gérard Darmanin, affairé à sa construction d'une nouvelle menace « écoterroriste », intervient dans un débat après les affrontements, quelques jours plus tôt, autour de la méga-bassine de Sainte-Soline (Deux-Sèvres).

« Non, nous ne considérons pas que la menace principale provienne de l'ultragauche, concède le ministre de l'Intérieur au détour des échanges. La principale menace terroriste en France est bien évidemment la menace islamiste. Nous avons déjoué 41 attentats islamistes depuis 2017. Nous avons déjoué 9 attentats de l'ultradroite depuis 2017. Et nous en avons déjoué un de l'ultragauche, fin 2020. »

Avant de conclure : «il s'agissait d'une action extrêmement violente et mortifère contre des forces de l'ordre (...) Je constate que personne n'en parle. Pourtant, oui, il existe aussi une menace de l'ultragauche. »

Ultimes plaidoiries

Maintenant, plus de doute, on en parle, et ce n'est pas forcément plus probant... Car c'est bien cet « attentat déjoué », une « action extrêmement violente et mortifère contre des forces de l'ordre », qui occupent depuis quatre semaines le tribunal correctionnel de Paris. Le procès contre 7 jeunes gens, interpellés le 8 décembre 2020 – une date qui, faute de nom du groupe ou d'objectif identifié, servira à désigner l'affaire – et poursuivis pour « association de malfaiteurs terroriste », touche à sa fin, avec les ultimes plaidoiries de la défense, dans l'après-midi de ce vendredi 27 octobre.

Pendant près de cinq heures, mercredi, les représentants du ministère public, occupés, au passage, à défendre et illustrer l'utilité de la DGSI ainsi que l'honneur du parquet national antiterroriste (Pnat), s'offusquent. « Il faut en finir avec les fantasmes de persécution de l'ultragauche, avec le mythe de la cabale d'Etat, c'est foncièrement injuste », invite ainsi le procureur antiterroriste, avant de rappeler « l'indépendance de l'autorité judiciaire », même face à des « déclarations d'un ministre, fût-il de l'Intérieur ».

Un « projet mortifère » qui n'a toutefois pas de cible

En pratique, et en toute indépendance donc, le réquisitoire à deux voix a, sans grand écho ou référence directe aux débats, repris les éléments d'un dossier passablement étrillé par la défense depuis début octobre. Chacun son rôle : à monsieur le procureur antiterroriste, le soin d'empiler les calques pour planter un décor et recréer une atmosphère de violences d'« ultragauche » en France et en Europe ; à madame le procureur antiterroriste, celui d'inscrire dans ce paysage les « éléments matériels », imputés à chacun des sept jeunes gens, trentenaires, un peu punks, beaucoup en marge de la société, plus ou moins anarchistes ou libertaires.

Au centre, il y a Florian D., un leader « charismatique », habité par une forme de « messianisme révolutionnaire », revenu, ou « revenant » – selon l'expression d'habitude réservée aux djihadistes partis en Syrie mais du côté de l'« Etat islamique »(Daech) –, du Rojava qui, fort de son expérience sur un théâtre de guerre, cherche à « agréger des camarades » rassemblés pour de « réunions conspiratives ». Des armes, des explosifs, des entraînements paramilitaires en vue de réaliser un « projet mortifère » et de commettre une attaque encore... indéterminée.

« Ils n'ont pas de cibles, nous sommes de ce fait devant le tribunal correctionnel, admet la procureure antiterroriste. Mais les projets existent, ils sont matérialisés. » Tout dans la démonstration du parquet repose sur quelques jours, juste avant et pendant le premier confinement lié à la pandémie de Covid-19, à la fin de l'hiver et au début du printemps 2020, sur la base d'éléments recueillis au début de la surveillance rapprochée, avec mise sur écoutes de téléphones et surtout du camion qui sert de domicile à Florian D.

« Il n'y a pas de récit, pas de scénario, mais une réalité matériellement établie par une enquête policière », assène-t-elle. Son homologue écarte tout sentiment sur la lutte contre Daech en Syrie. « On nous parle d'une résistance héroïque au Rojava, mais on a vu aussi d'authentiques résistants devenir des membres de l'OAS », lance-t-il, sous les protestations dans le public.

Expérimentations sur la fabrication d'explosifs – ou, en l'occurrence, selon eux, de pétards -, détention d'armes, ou de vieilles pétoires, sans permis en bonne et due forme... Toutes ces infractions pénales, les prévenus et leurs conseils les reconnaissent, mais ils en contestent vigoureusement la portée réelle, et surtout leur inscription dans le cadre d'un projet de nature terroriste.

Un spectre venu d'Athènes invité par le parquet

Afin d'installer à toute force les prévenus dans le panorama du terrorisme d'ultragauche européen, le ministère public ne s'écarte pas d'un millimètre du tissu d'insinuations tracés par la DGSI et les magistrats instructeurs. En ouverture, puis par des références appuyées tout au long de son réquisitoire – une heure, au bas mot, sur ce sujet -, le procureur antiterroriste « s'appesantit », selon ses propres mots, sur un fascicule de quelques pages émanant d'un groupuscule grec, la Conspiration des Cellules de Feu, auteur de plusieurs attaques avec des engins incendiaires ou par des colis piégés entre 2009 et 2017.

En présentant minutieusement les activités de ces anarchistes qui se sont donnés un nom servant à l'édification, le magistrat relève qu'après une tentative d'attentat à l'ambassade de France à Athènes, leur communiqué « fait référence à la mort de Rémi Fraisse », le jeune manifestant tué, en 2014, sur la Zone à Défendre (ZAD) à Sivens (Tarn). « C'est intéressant », appuie-t-il, dans une référence implicite au fait que certains des prévenus se sont connus lors de cette lutte.

Très peu évoqué lors des interrogatoires ces dernières semaines, le document, paru en Grèce en 2011, traduit en 2017 et en accès libre sur Internet, a été découvert parmi les téléchargements de Florian D, et il fait office de pièce centrale pour l'accusation, en dépit du fait – au moins aussi intéressant – qu'aucune relation concrète ni avec ses auteurs, ni avec ses traducteurs en français n'est établie...

« La présence de ce texte qui est une incitation à la guérilla armée est tout sauf anecdotique », considère le ministère public. Il s'agit, pour lui, de la preuve avérée de « l'inspiration contemporaine grecque de ce terrorisme d'ultragauche » en France.
Sur le même thème

« Affaire 8 décembre » : « Ce sont des traumatismes à vie qu'on a administrés à nos enfants »

D'après l'accusation, il n'y a pas à tortiller, c'est mécanique : « la possession d'un tel document ne laisse la place à aucun doute. » Ce qui, dans cet élan, permet d'assimiler les prévenus aux djihadistes chez qui on trouve des textes de l'« Etat islamique », ou des militants d'ultradroite qui ont le manifeste d'Anders Breivik, auteur de la tuerie d'Utoya (Norvège) en 2011.

Dans la même veine, mais de manière moins appuyée, le parquet convoque encore l'ombre d'Action Directe puisque l'enquête a permis d'exhumer un « courrier » – une lettre ouverte, en réalité -, des prisonniers de la cellule terroriste française dans l'ordinateur de Camille B, la seule femme parmi les prévenus.

« Attention, il n'est pas question d'assimiler les prévenus à Action directe, mais simplement de resituer », lance encore le procureur antiterroriste, avant de fustiger une certaine « mansuétude » face à « un terrorisme d'ultragauche qui a tué ».

Des réquisitions très lourdes pour Florian D.

Au bout de leur réquisitoire, mercredi soir, les procureurs antiterroristes distinguent Florian D. de ses amis, réclamant une peine de six ans de prison ferme, avec mandat de dépôt, contre celui qui s'est battu au Rojava, et des peines avec sursis probatoire, entre deux et cinq ans pour les autres. « Sans Florian D., aucun autre prévenu ne serait à la barre », estime ainsi la représentante du ministère public.

Jusqu'à la fin du procès, ce vendredi soir, c'est le tour des avocats des sept prévenus de démonter le dossier, désormais dans leurs plaidoiries, après avoir tenté de le faire au fil des

audiences, notamment en réclamant – sans succès – la convocation des agents de la DGSI ayant participé aux opérations de surveillance.

Pièce par pièce, il s'agit pour eux de saper la construction de l'antiterrorisme et ramener l'affaire à des infractions pénales, strictement déconnectées de tout projet terroriste. « On a affaire à une inversion totale de la charge de la preuve, dénonce, avec fougue, Me Louise Tort. Nous sommes face à des arguments qui sont limite faiblards et limite déloyaux. On part d'un préjugé pour construire une faute juridique. »

Pour le compte de Manuel H., un temps accusé à tort – et c'est l'une des seules erreurs reconnues par l'accusation et les services de renseignement dans l'affaire – d'avoir voulu nouer des liens avec des guérilleros colombiens à l'occasion d'un voyage touristique, Mes Lucie Simon et Camille Vannier avancent qu'il n'y a dans ce dossier, "ni le début ni la fin" d'une association de malfaiteurs terroristes.

« On n'a pas de groupe, pas de nom, rappellent-elles. Ceux qui vont donner un nom au groupe, ce sont les enquêteurs qui, au début, parleront de « punks à chiens ». C'est révélateur parce que ça donne aussi une idée du niveau d'alerte que les prévenus éveillent chez les enquêteurs... Comme il n'y a pas de structure, il faut rechercher une filiation idéologique, et pendant près d'une heure et demie de réquisitoire, on nous parle de l'ultragauche en France et en Europe... Peu importe que les pratiques de luttes armées aient disparu depuis 1986 en France, on va chercher en Grèce, et après n'avoir quasiment pas interrogé les prévenus sur le sujet, on vient nous dire que le terreau idéologique, c'est la Conspiration des Cellules de Feu... »

Les avocats remettent les « éléments matériels » à leur juste place

Après que son confrère, Me Guillaume Arnaud, a brocardé un vrai-faux groupe qui, selon les « manifestes » mis en avant par l'accusation, devrait passer son temps, lors du premier confinement, à s'entraîner physiquement pour constituer une « unité milicienne » et qui, « comme en attestent les écoutes, passent bien plus de temps à boire des coups, à s'adonner à l'humour et la convivialité », Me Servane Meynard reprend les procès-verbaux d'écoutes sur la même période, celle pendant laquelle une partie des prévenus fabriquent ce qui ressemble plus à des pétards qu'à des explosifs.

« Cela rit beaucoup, cela chante beaucoup pendant cette fabrication d'explosifs, fait-elle remarquer. On entend des bruits de briquets, on craque une allumette. Cela se passe dans le camion de Florian D. garé dans la cour de la maison, avec les chiens à côté... Ce sont des guignols qui s'amuse, ils ne perçoivent absolument pas de dangerosité. Le seul moment où ils imaginent un risque, ils parlent de se cacher derrière un ordinateur... Les explosifs, c'est comme tout ce dossier, ça fait beaucoup de fumée, puis pfiioou, rien... »

Me Chloé Chalot déconstruit, elle aussi, des charges qui, dans le cas de sa cliente Camille B. – systématiquement renvoyée, avec un sexisme forcené, à un statut de « femme du chef », Florian D. -, ont été construites en partie après les faits reprochés.

« On parle d'infractions commises entre janvier 2020 et l'arrestation le 8 décembre 2020, mais on vient justifier les poursuites en exposant un positionnement virulent pendant

l'instruction en 2021, c'est une nouvelle illustration des arguments limite faiblards », raille-t-elle. Avant de conclure en rappelant qu'en août 2022, après que Camille s'est installée dans le Limousin, le renseignement fera une note pour avertir qu'elle habite dans la même rue que Julien Coupat, figure clé de l'affaire Tarnac.

« Ce n'est pas un élément constitutif mais on prend la peine de le signaler », souligne-t-elle. Le rappel est cuisant car elle enchaîne : « Dans un dossier où on a juxtaposé les notes, les mots pour étayer une construction, on peut espérer que le destin de Camille B. s'inscrira dans les pas de Monsieur Coupat... Dont on n'oublie pas qu'il a été relaxé ! »

Les plaidoiries se poursuivent ce vendredi. Dans la salle pleine à craquer, le spectre de Tarnac et du cuisant fiasco qu'il constitue pour l'antiterrorisme a pris place. Et il attend son heure, au cas où. Délibéré attendu le 22 décembre.